Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

FREDON paca

Flavescence dorée de la vigne :

Projet de Périmètre de Lutte Obligatoire 2018

Consultation : révision de la stratégie de lutte

Bilan des essais drones

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FREDON

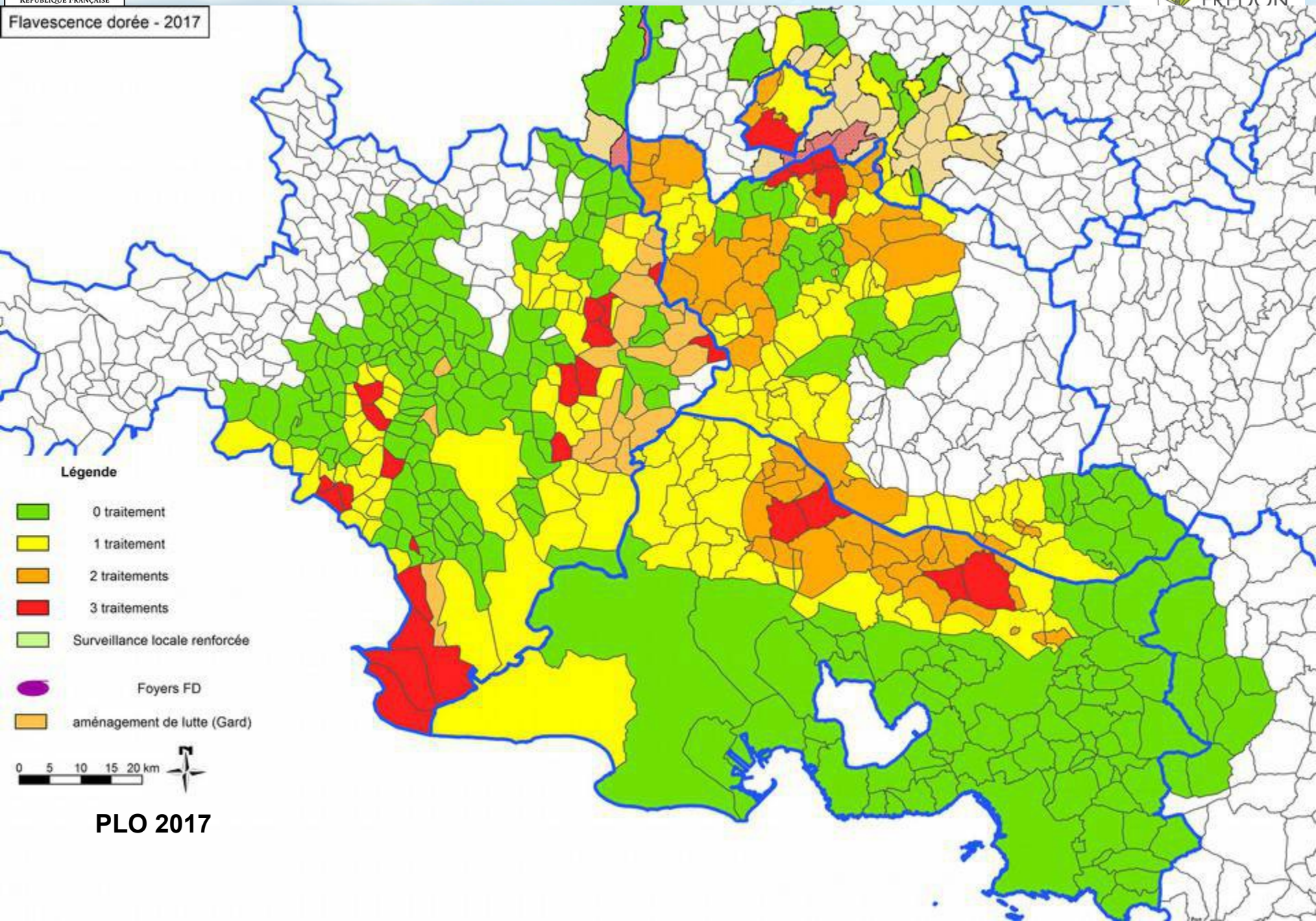

PLO 2017

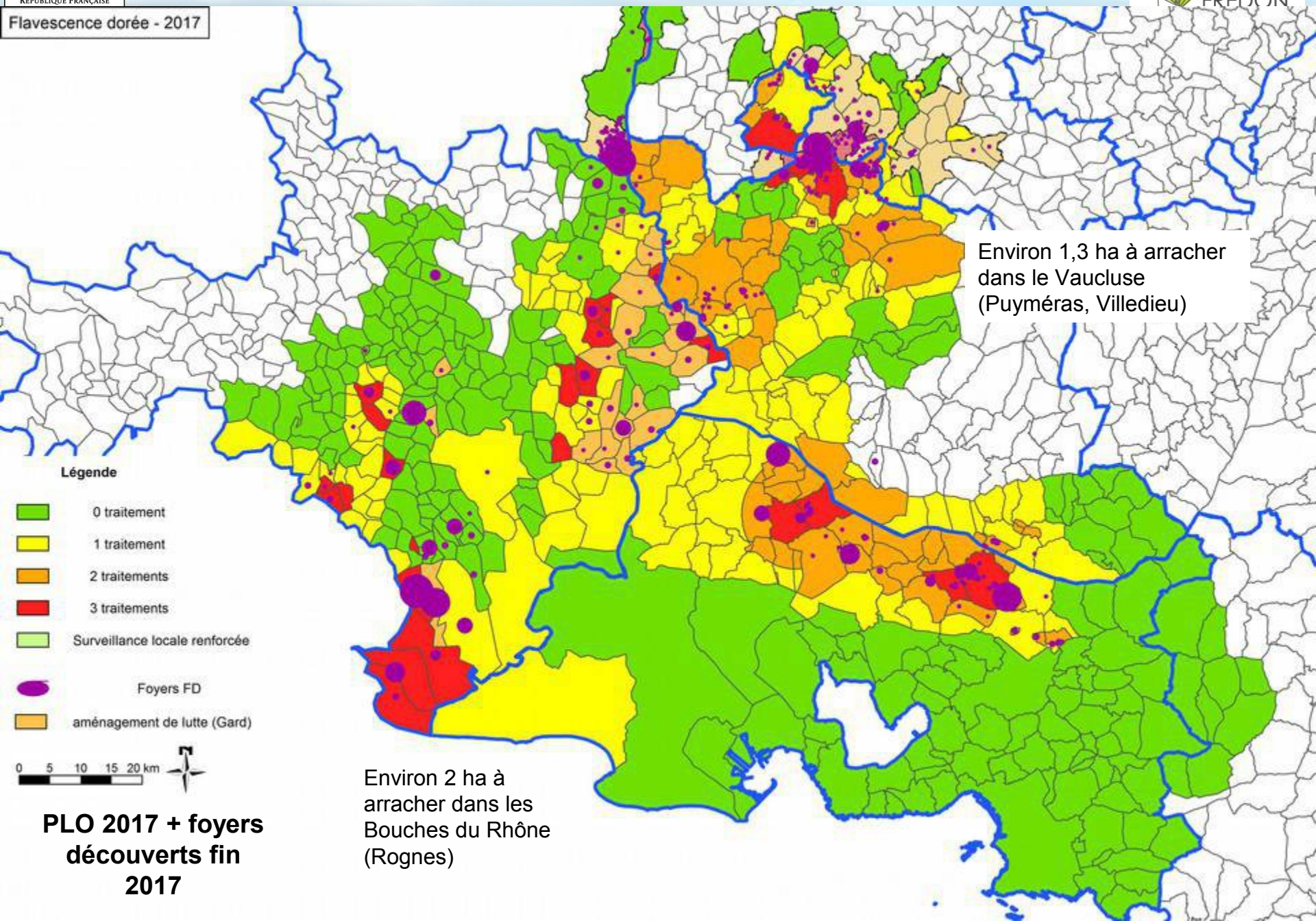

PLO 2017 + foyers découverts fin 2017

Début 2018 : réunions de présentation du bilan 2017
Discussions autour du PLO 2018

- Concertation inter-régionale (AURA / Occitanie) : 6 février

Vaucluse :

- Châteauneuf du Pape : 22 janvier
- Puyméras (nord-est Vaucluse) : 6 février – 19 mars
- Lourmarin (Luberon) : 13 février
- Villedieu (nord Vaucluse) : 19 février
- Sérignan du Comtat (Massif d'Uchaux / Bollène) : 19 février
- Morières (Coteaux d'Avignon) : 20 février
- Mazan (Ventoux) : 20 février
- Cairanne (centre Vaucluse / Plan de Dieu) : 21 février
- Apt (Calavon) : 16 mars
- Valréas (enclave des Papes) : 22 mars
- Vacqueyras (dentelles de Montmirail) : 22 mars

Bouches du Rhône :

- Aix en Provence (réunion de bilan FD / maladies du bois, organisation CA 13) : 12 février
- Prochaine réunion prévue le 12 avril à Aix en Provence

Var :

- La Celle : 4 avril

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FREDON

Projet de périmètre de lutte 2018 - flavescence dorée de la vigne

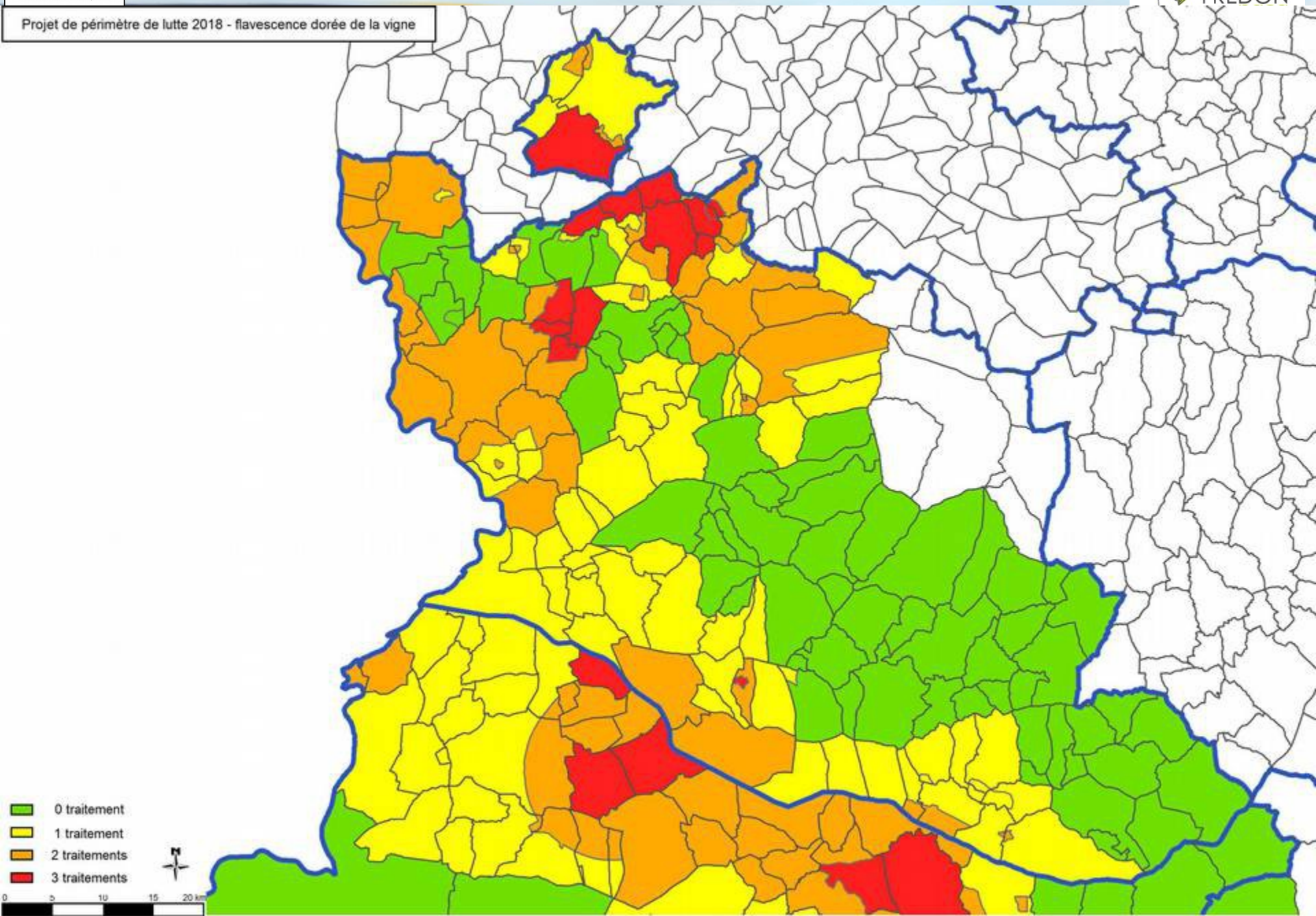

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FREDON

Projet de périmètre de lutte 2018 - flavescence dorée de la vigne

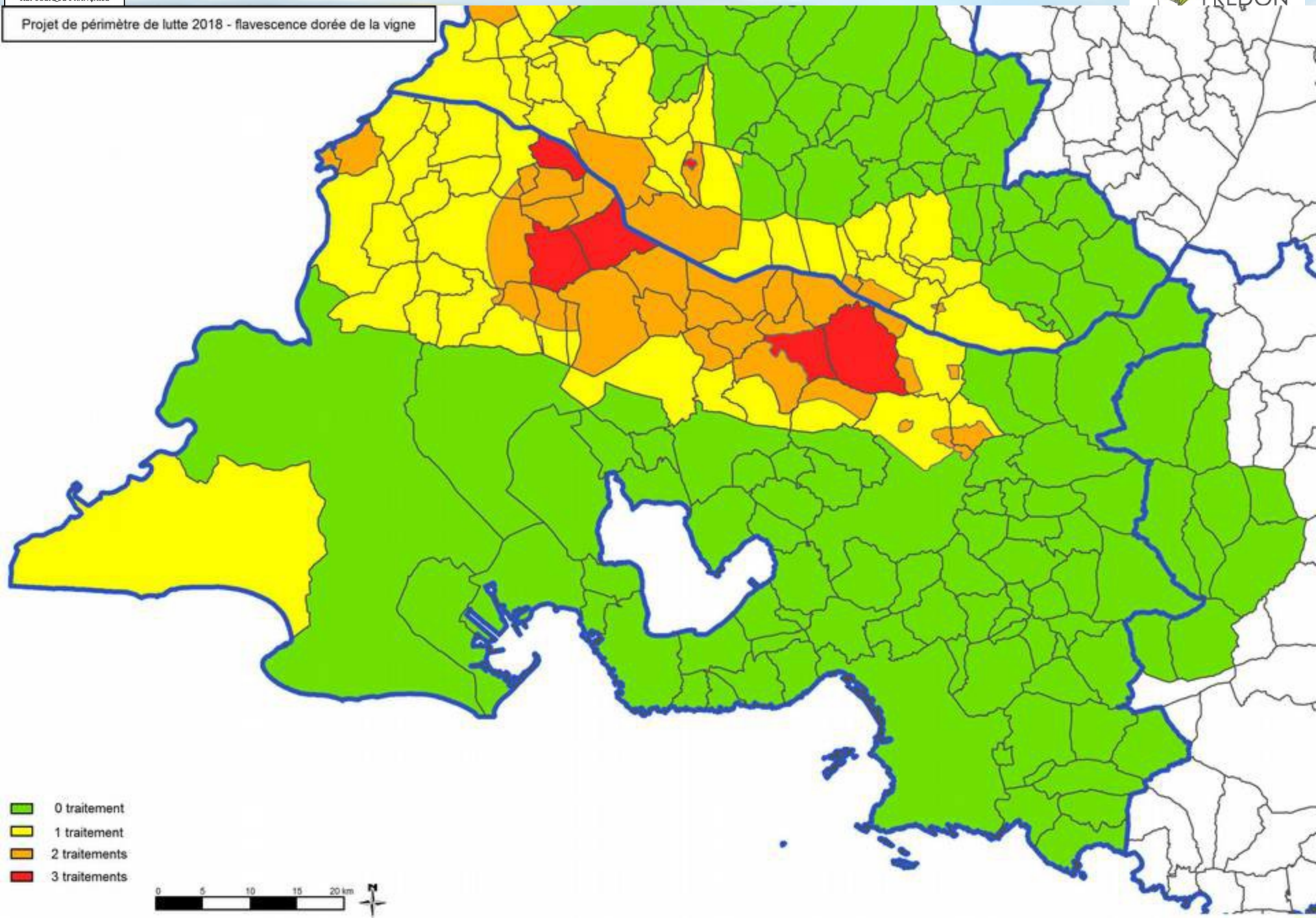

Bilan de la campagne 2017

- 15 ans d'historique : 2002-2017
- Une lutte réglementée, mise en œuvre sous le contrôle de l'**OVS**
- Une **forte mobilisation sur le terrain** tout au long de l'année (viticulteurs, techniciens locaux, Chambres d'Agriculture, FREDON PACA…)
- Un taux de surveillance important grâce à la **PCEN2**, sous réserve d'avoir un nombre d'encadrants suffisants…
- Des moyens financiers importants (État, professionnels, collectivités)
- Des populations de cicadelles globalement maîtrisées

- Une évolution locale qui dépend de **l'application des mesures de lutte** :

surveillance du vignoble + maîtrise des populations de vecteur

- Une **absence de surveillance** qui ne permet plus de maintenir des aménagements de lutte dans certains secteurs historiques
- Mais **une mobilisation qui reprend** sur certaines communes
- Quelques parcelles à plus de 20%
- De nouvelles communes contaminées : périphérie des foyers principaux

Les enjeux pour 2018

- Maintenir le taux de surveillance et la **mobilisation des viticulteurs**
- Rester vigilant même dans les zones où les foyers semblent « éradiqués » (Faible expression de symptômes en 2016 / 2017 ?)
- Comment obtenir la participation de tous ?
- Mode de financement pérenne de la surveillance ?
- Poursuivre la sensibilisation et la formation à la reconnaissance des symptômes

- Surveillance exhaustive des **environnements de foyers**
- Surveillance exhaustive des **vignes mères de greffons**
- Surveillance des **environnements de vignes mères**

- Poursuivre les sondages **hors PLO**
  (NB : en 2018 entrée en PLO de l'ensemble du Calavon et du sud Ventoux)

- Régler les problèmes liés aux **vignes non entretenues** dans les secteurs à risque
- Parcelles à plus de 20% → mise en place du **FMSE**

Mise en place du FMSE en 2018 pour la viticulture (flavescence dorée de la vigne)

- **FMSE : Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental** → indemnisation des pertes subies lors d'incidents environnementaux ou d'incidents sanitaires : maladies animales et organismes nuisibles aux végétaux (dangers sanitaires de cat. I et II)

- Créé en juillet 2012 en France
- Section commune / 11 sections spécialisées
- **Vigne : en cours de mise en place**
  (flavescence dorée : parcelles atteintes à + de 20% en 2017)

- Ressources :

Cotisation commune : 20 € / an

+ 5 € / an section vigne

(appel à cotisation MSA)

- Indemnisation : → part professionnelle : 35%

  →État + FEADER : 65%

Traitements anti-vectoriels : quels insecticides en 2018 ?

- **Dernière année d'utilisation du thiametoxam**
- **Pas de traitement à l'huile d'écorce d'orange en lutte obligatoire**

ACTUALITÉS

Note de recommandation sur l'usage de l'huile essentielle d'orange douce dans le cadre de la lutte contre la cicadelle de la Flavescence Dorée

Les produits de VIVAGRO et NUFARM à base d'huile essentielle d'orange douce, ESSEN'CIEL et LIMOCIDE (N° AMM 2090127) PREV-AM Plus (N° AMM 20170412), ont reçu le 27 octobre 2017, l'homologation sur cicadelles en vigne (Code Usage : 12703119).

Les produits de VIVAGRO et NUFARM à base d'huile essentielle d'orange douce, ESSEN'CIEL et LIMOCIDE (N° AMM 2090127) PREV-AM Plus (N° AMM 20170412), ont reçu le 27 octobre 2017, l'homologation sur cicadelles en vigne (Code Usage : 12703119).

Ce code usage fait référence au nouveau catalogue des usages, validé et mis en application par le ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire et de la forêt le 10/03/2015. Il stipule que l'usage cicadelles englobe, sans aucune restriction, les cicadelles Stictocephala Bisonia, Scaphoideus Titanus, Metcalfa Pruinosa et Empoasca Vitis. Ainsi, LIMOCIDE, ESSEN'CIEL et PREV-AM Plus sont homologués sur la cicadelle de la Flavescence Dorée (Scaphoideus titanus).
Toutefois, l'avis de l'ANSES mentionne uniquement une « efficacité montrée sur Empoasca vitis et Metcalfa pruinosa ».
VIVAGRO et NUFARM s'engagent à réaliser des essais afin de mesurer le niveau d'efficacité attendu et d'optimiser le positionnement de ces produits sur Scaphoideus titanus.
Par ailleurs, la lutte obligatoire doit être réalisée conformément aux messages diffusés par les DRAAF. Or la DGAL, en l'absence d'éléments de preuve, ne prévoit pas la prise en compte de LIMOCIDE, ESSEN'CIEL et PREV-AM Plus dans le cadre des traitements de lutte obligatoire.
En revanche, VIVAGRO recommande LIMOCIDE, ESSEN'CIEL en complément de cette lutte obligatoire contre la cicadelle de la Flavescence Dorée.

IFV – SUDVINBIO – DGAL (en accord avec les firmes concernées).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Vivagro

FREDON paca

Homologation de LIMOCIDE / ESSEN'CIEL sur la cicadelle de la flavescence dorée

Les produits de VIVAGRO à base d'huile essentielle d'orange douce, ESSEN'CIEL et LIMOCIDE (N° AMM 2090127), ont reçu le 27 octobre 2017, l'homologation sur cicadelles en vigne (Code Usage : 12703119). Ce code usage fait référence au nouveau catalogue des usages, validé et mis en application par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt le 10/03/2015. Il stipule que l'usage cicadelles englobe, sans aucune restriction, les cicadelles Stictocephala Bisonia, Scaphoideus Titanus, Metcalfa Pruinosa et Empoasca Vitis. Ainsi, LIMOCIDE et ESSEN'CIEL sont homologués sur la cicadelle de la Flavescence Dorée (Scaphoideus Titanus).

Toutefois, l'avis de l'ANSES mentionne uniquement une « efficacité montrée sur Empoasca Vitis et Metcalfa Pruinosa ». VIVAGRO s'engage à réaliser des essais afin de mesurer le niveau d'efficacité attendu et d'optimiser le positionnement de ces produits sur Scaphoideus Titanus.

Par ailleurs, la lutte obligatoire doit être réalisée conformément aux messages diffusés par les DRAAF. Or la DGAL, en l'absence d'éléments de preuve, ne prévoit pas la prise en compte de LIMOCIDE et ESSEN'CIEL dans le cadre des traitements de lutte obligatoire.

Par contre, VIVAGRO recommande LIMOCIDE et ESSEN'CIEL en complément de cette lutte obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée.

Le 15/01/2018, à Martillac

Fabrice Lemarchand, Co-gérant de VIVAGRO

VIVAGRO SARL
Technopole Montesquieu
5, Allée Jacques Latrille
33650 MARTILLAC
SIRET 494 263 288 00016 - APE 743 B

Extrait de ce courrier :

Toutefois, l'avis de l'ANSES mentionne uniquement une « efficacité montrée sur Empoasca Vitis et Metcalfa Pruinosa ». VIVAGRO s'engage à réaliser des essais afin de mesurer le niveau d'efficacité attendu et d'optimiser le positionnement de ces produits sur Scaphoideus Titanus.

Par ailleurs, la lutte obligatoire doit être réalisée conformément aux messages diffusés par les DRAAF. Or la DGAL, en l'absence d'éléments de preuve, ne prévoit pas la prise en compte de LIMOCIDE et ESSEN'CIEL dans le cadre des traitements de lutte obligatoire.

Par contre, VIVAGRO recommande LIMOCIDE et ESSEN'CIEL en complément de cette lutte obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée.

Distribution de la flavescence dorée et de son vecteur en Europe

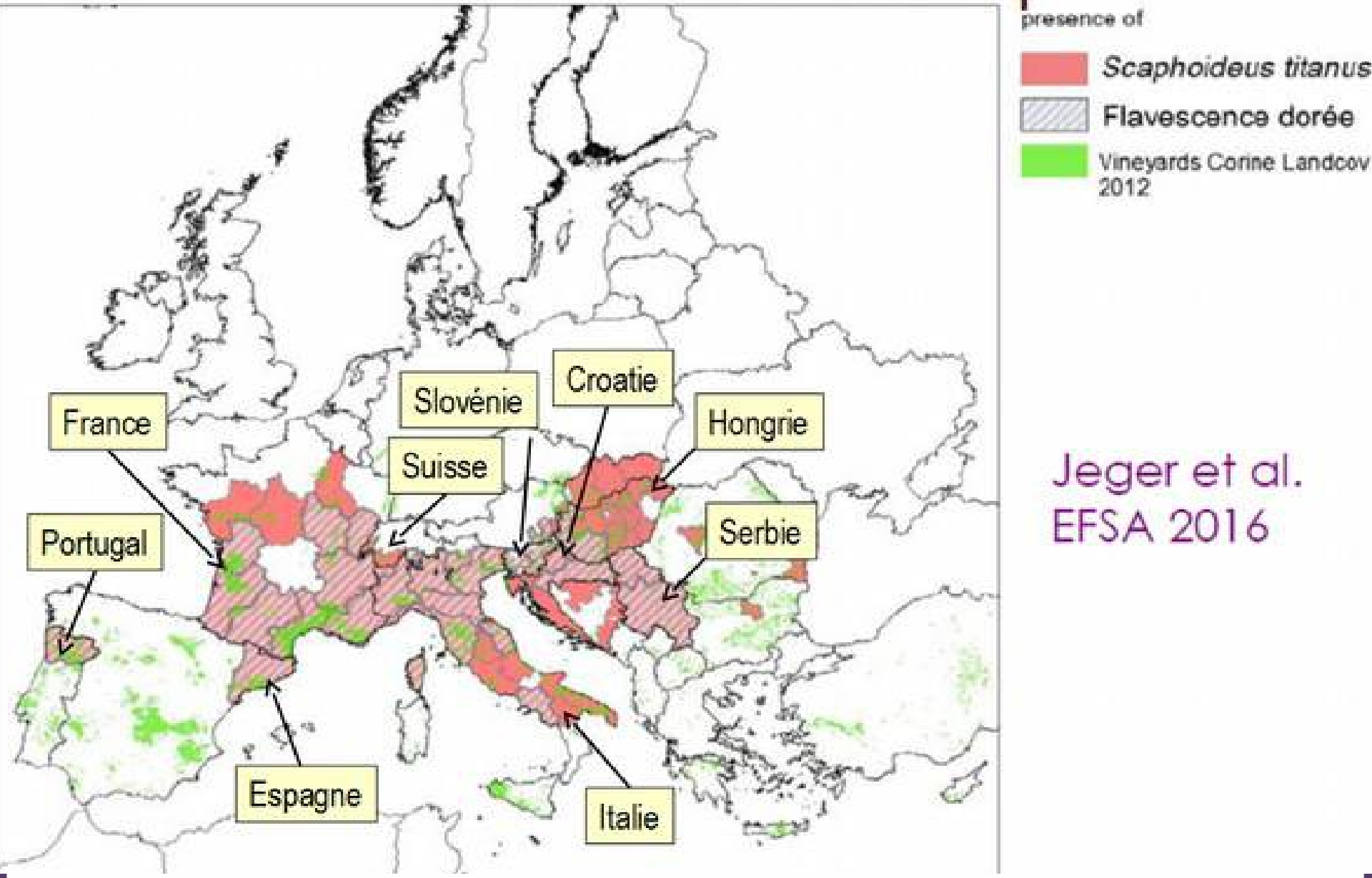

Jeger et al.
EFSA 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTUR ET DE L'ALIMENTATION

Bilan 2016

Nombre de traitements insecticides par commune

	2016
proportion du vignoble Français recevant au moins 1 insecticide	65
% du vignoble Français en PLO	73

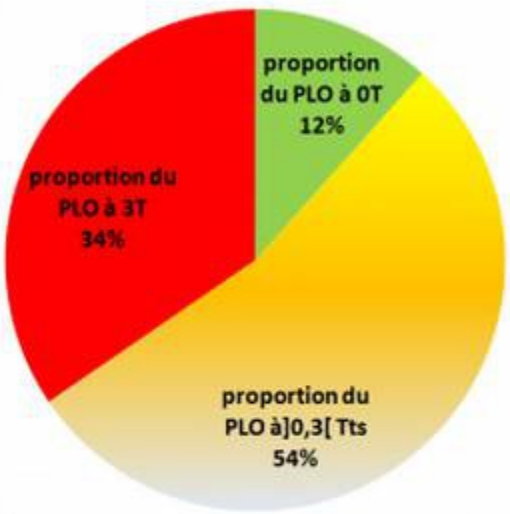

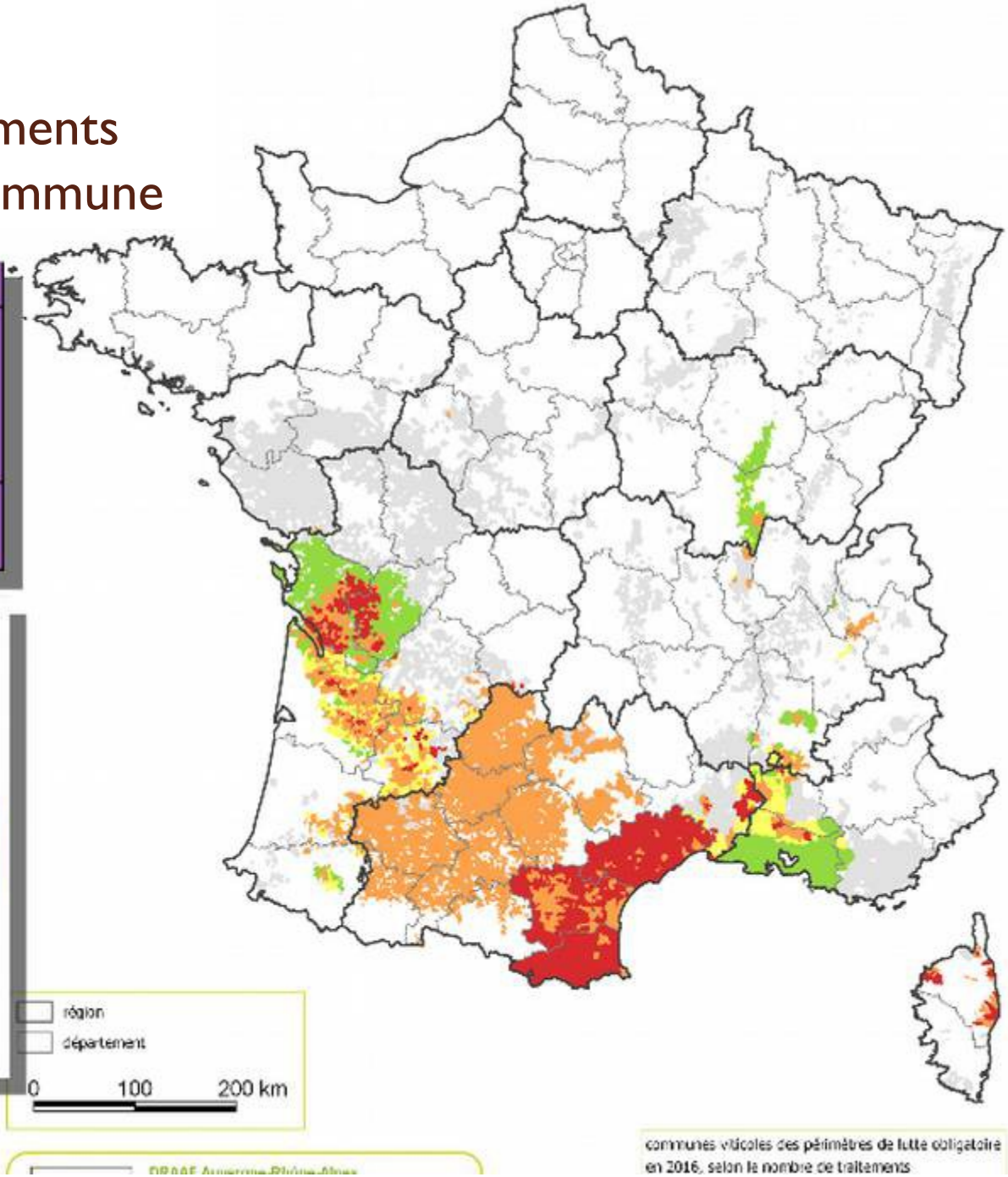

Réflexion nationale en cours : évolution de la stratégie de lutte ?

- Note de service DGAL / SDQPV / 2017-1025 du 20 décembre 2017
- Constats :

  73% du vignoble français en PLO (2016)

  niveaux de surveillance variables entre régions (parfois exhaustive)
- Bases de la lutte : (arrêté du 19 décembre 2013 modifié) :

  surveillance collective annuelle des parcelles de vignes

  arrachage des ceps contaminés (de la parcelle si > 20% symptômes

  lutte insecticide contre le vecteur qui assure la dispersion de la maladie
- **Concertation en région** en lien avec le CROPSAV (1er semestre 2018) pour identifier :
  - les **leviers de réussite** dans chaque région pour bâtir une stratégie nationale plus efficace sur le territoire
  - les **évolutions éventuelles** à engager dans la stratégie nationale de lutte
- Courrier adressé à tous les membres du CROPSAV + invités
- Consultation complémentaire par messagerie électronique
- Formulaire en ligne sur le site internet de la DRAAF
- Délai de retour des contributions : **27 avril 2018**
- Synthèse par la DRAAF → DGAL / CNOPSAV

→ Révision éventuelle de l'arrêté national : fin 2018

Expérimentation : des drones pour détecter la FD ?

- **Pourquoi** utiliser des drones pour détecter la flavescence dorée au vignoble ?
  - Prospections fastidieuses, très chronophages, sur une durée limitée et en période de vendanges (forte charge de travail), sur un PLO dont la surface augmente depuis plusieurs années
  - Moyens humains nécessaires de plus en plus difficiles à mobiliser, avec les limites du volontariat…
  - Détection plus difficile sur les cépages blancs
  - Confusions possibles avec d'autres pathologies de la vigne (autres maladies dont pourridié, enroulement ; dépérissement de la syrah, carences…)
  - Sortie des symptômes échelonnée dans le temps de fin août à fin septembre

→ **Forte demande professionnelle** : tester les capteurs embarqués sous drones pour détecter les maladies de la vigne de façon automatisée, plus fiable

Expérimentation : des drones pour détecter la FD ?

- 1 projet accompagné par la **Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône** en 2016, 1 projet en 2017

- 2 projets accompagnés par la **DRAAF et la FREDON PACA** en 2016, 3 projets en 2017

20 à 25 parcelles / an
soit 20 à 30 ha (1500 à 2000 souches symptomatiques)
cépages noirs (grenache principalement / marselan / cabernet sauvignon / syrah)
cépages blancs (chardonnay / vermentino)
Comparaison des images avec les prospections terrain « à l'œil humain »

→ **état d'avancement : pas encore de système au point**

Présence de « faux négatifs » et de « faux positifs » sur les résultats 2016
Résultats 2017 en cours de traitement

Expérimentation : des drones pour détecter la FD ?

- **Limites : pratiques sur le terrain**
  - Difficultés liées à la **réglementation** concernant le vol de drones
  - Le capteur embarqué sous un drone ne perçoit que **30% du feuillage**
  - Aucune possibilité de visualiser les autres symptômes provoqués par les jaunisses (dessèchement des **grappes** et absence d'aoûtement des **rameaux**)

    Une confirmation visuelle par un **opérateur** reste indispensable + marquage de la souche

Expérimentation : des drones pour détecter la FD ?

- **Limites : techniques**
  - Difficulté de mise au point du **traitement d'image** (couleur + reconnaissance de forme pour la crispation de la feuille), **même sur grenache**
  - Grande **diversité** des colorations, crispations variées (absente à très marquée)
  - Nécessité de disposer, pour un même cépage, de **plusieurs centaines d'images** de ceps différents présentant des symptômes pour mettre au point le traitement d'images

  →difficultés encore plus grandes à prévoir pour disposer d'un système efficace sur l'ensemble des cépages cultivés en région

Expérimentation : des drones pour détecter la FD ?

- **Limites : économiques**
  - Coût élevé (technologie encore au stade R&D)
  - Selon une étude de marché réalisée dans le cadre de l'un des 3 projets : **la flavescence dorée n'est pas une préoccupation majeure des viticulteurs**

    Même dans des vignobles à forte valeur ajoutée, peu de viticulteurs sont prêts à payer pour une prestation de service annuelle ou l'achat d'un matériel

→ **R&D sans solution technique à court terme : manque de fiabilité, taux de détection des souches symptomatiques insuffisant**

→ **Procédé actuellement non utilisable pour les prospections officielles**

Expérimentation : des drones pour détecter la FD ?

- **Limites : économiques**
  - Coût élevé (encore au stade R&D)
  - Selon une étude de marché réalisée dans le cadre de l'un des 3 projets : **la flavescence dorée n'est pas une préoccupation majeure des viticulteurs**

    Même dans des vignobles à forte valeur ajoutée, peu de viticulteurs sont prêts à payer pour une prestation de service annuelle ou l'achat d'un matériel

→ **R&D sans solution technique à court terme : manque de fiabilité, taux de détection des souches symptomatiques insuffisant**

→ **Procédé actuellement non utilisable pour les prospections officielles**

- **Autres développements possibles à plus long terme :**
  - capteurs embarqués sur tracteur ?
    - suivi de <u>toutes</u> les maladies de la vigne tout au long de l'année
    - sans passage spécifique
  - capteurs embarqués sur machine à vendanger ?

Merci de votre attention…

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

FREDON
paca